

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 8 (1863)
Heft: 14

Artikel: D'une nouvelle tente-abri
Autor: Melley, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-329902>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 14.

Lausanne, 12 Août 1863.

VIII^e Année

SOMMAIRE. — D'une nouvelle tente-abri. — Modifications à l'armement et à l'équipement des carabiniers. — Rassemblement de troupes de la Haute-Argovie. — Société militaire fédérale. — Nouvelles et chronique.

D'UNE NOUVELLE TENTE - ABRI¹.

Tit,

Le 26 juin 1862 (n° 1938), vous m'avez fait l'honneur de m'informer à vous présenter un rapport sur les modifications dont la tente-abri serait susceptible, en vue de la rendre plus pratique et mieux adaptée au service qu'on en attend. Après avoir étudié la question que vous m'aviez posée, j'eus l'honneur de vous soumettre verbalement mes idées. Vous fites mettre à ma disposition quatre anciennes tentes hors de service, en m'autorisant à les utiliser pour faire des essais. Il ne fut pas possible de couper cette toile, déjà usée et très lâche, de manière à obtenir un résultat satisfaisant. Malgré les plus grands soins apportés dans la coupe, les pièces grimaçaient et l'ensemble était toujours, non-seulement disgracieux, mais incorrect. Après vous être assuré *de visu* de l'impossibilité d'obtenir un bon résultat en suivant cette marche, vous eûtes la bonté, Monsieur le Conseiller, de m'encourager à poursuivre mes essais en employant des matériaux entièrement neufs. J'ai fait confectionner trois tentes, que j'ai l'honneur de vous adresser avec le rapport ci-joint. Elles me semblent répondre assez bien au but que je me suis proposé; cependant, pour ceci, comme pour tout ce qui tient au matériel militaire, la

(¹) Mémoire présenté au département militaire vaudois par M. le lieutenant-colonel Melley.

sanction pratique est essentielle et doit seule prononcer. Il serait donc à désirer, Monsieur le Conseiller, que ces tentes fussent essayées et que l'on voulût bien rechercher consciencieusement les améliorations que l'usage démontrerait nécessaires.

Avant de décrire les divers éléments dont se compose la tente-abri que j'ai l'honneur de vous soumettre, permettez-moi, Monsieur le Conseiller, de rappeler sommairement, et pour autant que je puis le savoir, l'origine et le développement de la tente-abri, et de rechercher quelles sont les conditions auxquelles doit satisfaire un bon système de tente-abri en général, et pour notre pays en particulier.

Origine et développement des tentes-abris.

C'est en Afrique que la tente-abri a pris naissance. Quelques soldats du 17^e régiment, commandé alors par le colonel (depuis général) Bedau, eurent l'idée de découdre leurs sacs de campement, de les réunir par quelques boutons, de fixer en terre par des piquets les extrémités du carré-long ainsi obtenu, et de soutenir le centre par de petits bâtons. La tente-abri était faite. Le colonel Bedeau approuva l'invention nouvelle et ordonna à tout son régiment d'en faire l'essai. A son tour le maréchal Bugeaud, qui recherchait avec la sollicitude d'un père et le sens pratique d'un vieux troupier, tout ce qui peut améliorer le bien-être matériel et les conditions hygiéniques du soldat, étendit à toute l'armée d'Afrique l'ordre donné par le colonel du 17^e. L'expérience ayant fait voir que la tente-abri était saine, simple et pratique, l'armée française tout entière en fut dotée; une foule de campagnes ont confirmé son utilité, et maintenant toutes les armées, ou peu s'en faut, l'ont adoptée. Des régiments français ont passé sous la-tente-abri le premier hiver du siège de Sébastopol. Il est vrai que les soldats avaient su, comme toujours, apporter à ces habitations improvisées une foule d'améliorations; mais le fait subsiste et ne doit pas être perdu de vue, surtout dans un pays comme le nôtre.

La tente-abri française s'est au fond peu modifiée depuis son origine. Elle se compose de trois éléments rectangulaires identiques, dont deux forment comme les deux pans d'un toit et sont fixés sur le sol par des piquets. Le milieu, formant faîte, est soutenu par deux montants, formés chacun de deux morceaux de bois coupés en bec de flûte et réunis par une douille fixe en fer-blanc. Chacun de ces morceaux de bois n'excède que fort peu la hauteur du havre-sac, ce qui est une condition essentielle pour le paquetage. Les montants sont maintenus par un petit cordage arrêté en dehors de la tente à un

pique. Le troisième élément est tendu sur l'un de ces cordages et vient, en se croisant sur les deux premiers, fermer l'une des extrémités de la tente par un angle dièdre qui fournit un excellent abri pour les havre-sacs, les cartouchières et les têtes des hommes.

M. le major Tronchin a rapporté, l'année dernière, du camp de Châlons, une tente-abri modifiée par un colonel français, originaire de la Corse, nommé Cristofini. Cette tente ne se compose que de deux éléments. Elle est combinée de manière à pouvoir être tendue pour le jour ou pour la nuit. Dans le premier cas, elle est ouverte aux deux extrémités, et deux lambeaux triangulaires forment à l'une d'elles ou un léger abri fixe, ou deux ventilateurs flottants. C'est, comme la tente-abri française, dont elle n'est qu'une modification, une tente de pays chaud. Lorsqu'on la tend pour la nuit, elle est, à une de ses extrémités, complètement fermée par les deux petits triangles; mais alors elle est considérablement rétrécie.

En France, on a proposé un grand nombre de nouveaux systèmes de tentes-abris, qui sont, d'après les dessins que j'ai pu en voir, fort compliqués et doivent être coûteux.

En Belgique, on a proposé une tente imperméable, qui peut au besoin s'adapter sur l'homme comme un manteau, ou se tendre de manière à former un abri circulaire autour d'un feu de bivouac.

Sur des indications qui m'avaient été fournies par un de nos compatriotes qui sert dans le 1^{er} régiment de la légion étrangère, M. le lieutenant Lèbre, j'avais fait établir, en 1860, un petit modèle de tente-abri que j'eus l'honneur de présenter à la Société militaire vaudoise des armes spéciales, réunie à Lausanne le 4 décembre. MM. les colonels Gautier et Edmond Favre, de Genève, assistaient à cette séance; ils parlèrent de ce modèle à M. le colonel Aubert, qui me demanda, en janvier 1861, de le lui faire voir. Cet officier supérieur était alors désigné pour commander le grand rassemblement de troupes du St-Gothard. Il proposa au Département militaire fédéral de faire essayer les tentes-abris pendant ce rassemblement. Le Département y consentit, et l'on fit confectionner à Paris un certain nombre de tentes-abris qui furent extrêmement utiles aux troupes du rassemblement, car en quelques jours la division passa de la température élevée de nos plaines à l'air glacé des sommets du Gothard et de la Furka. Dans le modèle confectionné à cette occasion, on avait adopté deux modifications qui, si je suis bien informé, n'ont pas été trouvées pratiques. Les montants, d'une seule pièce et ferrés à l'une de leurs extrémités comme des bâtons de montagne, sont trop longs et embarrassent le soldat lorsqu'il les porte attachés au côté gauche du havre-sac. L'autre modification était le remplacement du troisième

élément par un triangle qui ferme exactement la tente, mais qui présente l'inconvénient de ne pas ressembler aux deux autres éléments. Trois hommes, munis d'éléments rectangulaires, peuvent au besoin dresser la tente-abri comme le font les Français, mais trois hommes munis de ce troisième élément ne pourraient absolument rien en faire.

Le 26 juin 1862, le Département militaire du canton de Vaud me fit l'honneur de me charger d'étudier les modifications que l'on pourrait apporter aux tentes-abris, afin de les rendre plus pratiques et mieux appropriées à notre climat. Le 4 décembre, j'eus l'honneur de vous présenter, Monsieur le Conseiller, devant la Société militaire vaudoise des armes spéciales, réunie ce jour-là à Lausanne, le modèle que je joins à ce mémoire.

Programme.

Pour atteindre le but qu'on se propose, un bon système de tente-abri doit être : simple, uniforme, léger, solide, chaud, et en même temps facile à aérer ; donner l'espace logeable le plus grand possible, sans excéder des limites convenables et en se prêtant aux exigences de la castramétation ; susceptible de combinaisons faciles dans le but d'augmenter l'espace logeable, tout en supprimant les intervalles entre les tentes ; enfin, il doit être à bas prix.

La *simplicité*, disons-nous, est une condition à rechercher. Si les armées permanentes les mieux organisées la recherchent avant tout, à plus forte raison doit-on la rechercher pour une armée de milices dont les hommes ne passent pas sous les drapeaux un temps très long, où le temps d'instruction est nécessairement restreint, et où tout ce qui exige du savoir-faire et pour ainsi dire un coup de main est souvent un obstacle plutôt qu'un secours. Ce n'est point que je méconnaisse l'intelligence de nos soldats et la facilité avec laquelle ils comprennent ce qu'on leur enseigne. Loin de les croire inférieurs sous ce rapport, je serais au contraire porté à les croire supérieurs aux recrues de beaucoup d'Etats voisins ; mais ils ne sont de service que momentanément, et, comme tous les hommes, ils sont sujets à oublier ce qu'ils ne pratiquent plus. Ce qui avait été assez simple pour être vite appris une première fois, sera plus tôt *rappris*, lorsqu'après un long intervalle on reviendra faire du service. La simplicité est donc un des caractères que doivent essentiellement rechercher ceux qui s'occupent du matériel et des institutions d'une armée de milices.

L'*uniformité*, la parfaite *identité* de tous les éléments dont se compose une tente-abri, n'est qu'une des formes de la simplicité. Cependant il est bon de se dire que, dans le cas particulier, c'est une condition essentielle. Trois ou quatre hommes, fortuitement réunis, doivent pouvoir, quels que soient les corps ou les escouades auxquels ils appartiennent, dresser leur tente et avoir une tente confortable.

La *légèreté* est une condition de la plus haute importance. Il est urgent de chercher sous ce rapport des *minima*, car le soldat, le fantassin surtout, ne doit pas voir s'augmenter inutilement le poids qu'il a à porter. Le fantassin français porte en campagne une charge énorme. J'ai souvent entendu dire à des hommes, d'ailleurs forts et robustes, combien ils avaient eu de peine à s'y habituer. Les troupes de ligne se forment à la longue à ce genre de fatigue, et il est toujours facile de les y maintenir par quelques exercices de marche. Pour une partie des hommes composant nos milices, les agriculteurs, par exemple, l'habitude de porter des fardeaux ne se perd pas dans la vie civile, mais pour les citadins et la plupart des ouvriers, il en est autrement. S'ils marchent souvent mieux que les agriculteurs, ils sont plus vite fatigués par le poids de leur bagage et de leurs armes. Il faut donc rechercher, dans toute addition au poids à porter, la plus grande légèreté possible. Sous ce rapport, le système que j'ai l'honneur de vous proposer pourra être probablement fort amélioré. Il suffirait pour cela d'employer une toile plus fine et plus mince.

La *solidité* est une condition essentielle. Notre climat est exposé à des coups de vent très violents et très subits. Le vent change souvent en quelques heures, de telle sorte que si l'on a des tentes fermées d'un seul côté, le campement le mieux orienté le soir, c'est-à-dire tournant contre le vent la partie fermée de ses tentes, peut, au milieu de la nuit, être enlevé, parce que le vent aura tourné et s'engouffre directement dans toutes les tentes. Il me semble indispensable, au point de vue de la solidité même, que nos tentes-abris soient complètement fermées.

Nos tentes doivent être *chaudes*, car notre pays présente, non-seulement d'un jour à l'autre des variations de température très grandes, mais la différence entre le jour et la nuit est presque partout considérable, surtout dans les montagnes. Quelques jours de marche feraient d'ailleurs passer nos troupes du fond de nos vallées, souvent encaissées et très chaudes, au pied de nos glaciers. Il faut donc qu'elles aient des tentes, chaudes si on les tient fermées, et faciles à aérer dans les grandes chaleurs. Il ne faut pas perdre de vue non plus que nos campagnards sont habitués à des couches très chaudes et qu'en hiver ils habitent des chambres généralement trop fortement

chauffées. Il importe donc, si l'on ne veut pas courir le risque d'avoir une grande partie de ses hommes atteints dès les premiers jours de maux de ventre, de refroidissements ou de maladies plus graves, de pouvoir en tout temps leur fournir un abri suffisant contre la fraîcheur des nuits et l'humidité des rosées, qui sont souvent assez abondantes pour mouiller autant que la pluie.

Une bonne tente-abri doit donner l'espace *logable le plus grand possible*, sans excéder toutefois des limites raisonnables. La tente-abri française ne permet pas aux hommes de se tenir debout. C'est une sorte de *gourbis* où l'on n'est commodément qu'à la condition d'être assis ou couché.

Il faut en outre que les dimensions principales de la tente permettent d'arranger un *campement régulier* qui facilite le service et l'ordre intérieur sans se développer plus que le front de bataille auquel, d'après les principes de la castramétation, le front de bandière doit toujours être égal.

Il est avantageux, dans une foule de cas, de pouvoir *coupler les tentes* pour en faire ce qu'en Afrique on appelle des *boyaux*. Par ce moyen, on peut souvent augmenter le confort et l'espace logable en économisant les intervalles qui régneraient sans cela entre les tentes. Si le campement doit se faire dans un espace resserré, cette condition est indispensable.

Enfin une tente-abri doit être d'un *prix* aussi modéré que possible. Cette condition se passe de tout développement.

Description.

Après de nombreux tâtonnements, je me suis arrêté à la forme suivante : Chaque homme reçoit :

Un élément triangulaire en toile,

Un bâton de tente, soit quart de montant,

Trois piquets à mentonnet en chêne.

Quatre hommes se réunissent pour dresser une tente (ou seulement trois par exception), et leurs quatre éléments triangulaires réunis, fixés par leurs bases sur un carré de 8 pieds de côté, sont soutenus par un montant formé par la réunion des quatre bâtons de tente. La tente a alors la forme d'une pyramide à base carrée. La tente exceptionnelle à trois éléments a la forme d'une pyramide à base triangulaire. En couplant deux, trois ou un plus grand nombre de tentes, on obtient une forme dont la base est un rectangle. Ces trois tentes rappellent les trois formes que l'on peut donner aux piles de boulets.

Les éléments triangulaires en toile ont la forme d'un triangle équi-

latéral de 8 pieds de côté. Leur surface, qui est de 32 pieds carrés, est égale à celle de l'élément rectangulaire de la tente essayée au St-Gothard. Les trois côtés et les trois sommets sont parfaitement identiques, ensorte que l'on peut, pour dresser la tente, prendre indifféremment l'un ou l'autre des sommets pour en coiffer le montant, l'un ou l'autre des côtés pour en former la base. Les sommets sont munis d'une ganse en forte sangle doublée, dont l'extrémité d'ouverture doit se trouver ou point de jonction des deux coutures qui déterminent le côté de la tente. Ces ganses servent, ou à coiffer le montant, ou à recevoir les piquets à mentonnet qui doivent fixer la tente au sol. Des ganses pareilles sont placées au milieu de chacun des côtés. Elles ont pour but de fixer au sol le milieu du côté de la base par un piquet à mentonnet. Chacun des côtés est muni d'une bande de toile de deux pouces et demi de largeur, qui règne tout le long du côté et vient s'arrêter sur les ganses en sangle des deux sommets. Ces bandes sont munies de 11 boutonnières, qui sont en regard de 11 boutons cousus de chaque côté de la toile. L'un des éléments a été muni d'olives en bois. Ces olives useraient moins les boutonnières que des boutons, tiendraient mieux et seraient peut-être plus faciles à boutonner et à déboutonner. C'est encore un point sur lequel l'expérience doit prononcer. Les bandes dont nous parlons sont destinées : à faire couvre-joint en se boutonnant sur les boutons du triangle voisin pour les côtés qui se rejoignent à un autre triangle; pour le côté qui sert de base, cette bande, repliée dans l'intérieur de la tente, remplace la *toile à pourrir* des grandes tentes et a surtout pour but de briser le courant d'air souvent fort désagréable qui passe par dessous la toile de la tente. Cet arrangement me semble important au point de vue hygiénique.

La toile dont on s'est servi est épaisse, grossière et lourde. Il faudrait, pour des essais plus en grand, avoir une toile plus fine et moins lourde. Il serait facile, ce me semble, de diminuer ainsi d'une demi-livre par homme le poids à porter.

En enduisant la toile d'un mélange d'huile de lin siccatif et d'un peu de plombagine, on la rendrait tout à fait imperméable et noire, mais peut-être un peu cassante, surtout en vieillissant. Ce serait un essai à faire. Il n'est pas douteux qu'il serait avantageux d'avoir une toile imperméable. Quant à une couleur foncée, M. le lieutenant-colonel Lecomte a remarqué en Amérique que les tentes blanches se voient de fort loin et même attirent le regard, tandis que des tentes noires, brunes ou vertes, ne s'apercevaient que difficilement. Il est bon d'éviter de tailler trop facile besogne aux officiers de l'état-major ennemi chargés de reconnaître l'emplacement et la force de nos

troupes, d'autant plus que notre pays ne manque pas de points dominants, d'où la vue s'étend au loin.

Les *bâtons de tentes ou quarts de montants*, sont des cylindres de 12 lignes de diamètre et de 154 lignes de longueur. Ils sont en tilleul, bois peu sujet à s'altérer à la pluie, léger et se tournant facilement. L'une de leurs extrémités se termine par un cône tronqué de 6 lignes à la base, 4 lignes au sommet et de 10 lignes de hauteur. Ce cône laisse entre sa base et le bord du bâton un entablement circulaire de 3 lignes, qui est surtout destiné à arrêter les ganses qui coiffent le montant. A l'autre extrémité, un évidement trone-conique reçoit le cône d'un autre bâton lorsqu'on veut assembler le montant. Le joint de deux bâtons réunis est recouvert par une douille mobile, retenue par un clou à tête ronde, et qui peut s'abaisser de 12" sur le bâton inférieur. Ces douilles sont en tôle plombée ou en fer-blanc (il y en a des deux espèces dans les modèles). L'usage devra décider laquelle de ces deux substances doit être préférée. Le bâton est muni, vers l'extrémité qui se termine par un cône, d'une mortaise ou d'un petit crampon, destiné dans le paquetage à recevoir l'une des bretelles de musette et à fixer ainsi le bâton au havre-sac; ou bien, lorsque le montant est assemblé et la tente dressée, à maintenir avec cette même courroie les quatre fusils, si l'on veut les abriter sous la tente comme sous un manteau d'armes.

Les *piquets à mentonnet* sont les mêmes que ceux dont on se sert pour les grandes tentes. Ils sont en chêne. Peut-être serait-il avantageux d'essayer d'en faire en fer, d'un modèle léger et très simple. Le piquet en fer ne saurait qu'être très utile dans un terrain pierreux.

Quant aux formes définitives de certains détails, je dois réservier les leçons de l'expérience. Ainsi, par exemple, pour les dimensions des bâtons de tente, la longueur à donner à la partie conique, la longueur de la douille, la substance dont on la fera, le choix entre les boutons et les olives ou un autre mode d'agraffage, la grandeur des ganses, et peut-être d'autres détails encore que la pratique fera ressortir.

Dressage des tentes.

Pour dresser la tente, les quatre hommes prennent chacun un piquet à mentonnet, le passent dans les ganses de deux sommets d'éléments en toile, tous les quatre tendent leurs côtés de manière à leur faire former un carré régulier et bien rectangulaire. Si la tente doit être placée sur un alignement jalonné, l'un des côtés, placé exacte-

ment sur cette ligne, sert de base à l'établissement de la tente. Cela fait, on enfonce en terre les quatre piquets. L'un des hommes plante ensuite les quatre piquets destinés aux ganses des milieux des côtés. Les trois autres dressent la tente ; l'un assemble les quatre quarts de montants et recouvre soigneusement tous les joints avec les douilles. La douille du bas ne doit pas être abaissée et son bord reste à niveau de l'extrémité inférieure du montant. Les sommets des triangles restés libres sont réunis et coiffent le montant, en engageant leur ganse avec soin sur le cône de l'extrémité. Il faut placer d'abord les ganses de deux sommets opposés, puis par dessus les deux autres. Lorsque le montant est coiffé, l'homme qui l'a assemblé le soulève avec précaution et le maintient debout et bien d'aplomb jusqu'à ce que la tente soit dressée. L'homme qui enfonçait les piquets extérieurs prend alors les quatre piquets restants et vient les planter en terre autour du pied du montant pour l'empêcher de glisser. Cela fait, les quatre hommes s'occupent à boutonner les boutons intérieurement et extérieurement. On peut laisser libre, en guise de porte (ou même de fenêtre si l'on veut), ou bien la moitié de l'une des faces de la pyramide, ou seulement un petit triangle compris entre une des ganses de sommet et les deux ganses de milieu voisines.

(A suivre.)

MODIFICATIONS A L'ARMEMENT ET A L'ÉQUIPEMENT DES CARABINIERS.

En date du 20 juillet 1863, le Conseil fédéral a adressé le message suivant, avec un projet d'arrêté, à l'Assemblée fédérale :

« L'introduction d'un calibre unique pour toutes les armes à feu portatives que vous avez décidée en date du 28 janvier de l'année présente, a pour condition essentielle, l'introduction d'une munition uniforme sans laquelle l'unité de calibre n'a pas la valeur que l'on doit à juste titre attendre de cette innovation.

Il s'en suit, qu'au lieu de la munition actuelle, munition qui a été depuis longtemps reconnue peu pratique pour un service de campagne, il est nécessaire d'introduire pour les carabiniers des cartouches identiques à celles du fusil d'infanterie.

L'opinion émise dans nos propositions et lors de la discussion qui eut lieu dans les Chambres fédérales sur l'introduction d'un calibre unique, vous est encore présente à la mémoire, savoir que la munition à projectile expansif, au système Buholzer que l'on pense introduire